

Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)

La problématique

La Berce du Caucase peut être dangereuse pour la santé, car le contact de la sève peut engendrer des brûlures sur la peau lorsqu'elle est exposée au soleil. Habituellement dans des endroits frais et humides, elle se propage très rapidement en bordure des cours d'eau, des fossés et des routes dues à sa production abondante de graines.

Comment la repérer?

La Berce du Caucase peut atteindre jusqu'à 5 mètres de hauteur. Ses petites fleurs blanches réunies sous forme d'ombelles de 20 à 50 cm de diamètre, le dessous de ses feuilles est poilu et elle possède des taches rougeâtres sur sa tige robuste (diamètre de 4 à 10 cm). Il est facile de la confondre avec la Berce laineuse qui est une espèce indigène. Pour éviter les confusions, consultez ce [tableau comparatif](#) .



Comment vous protéger ?

Il est préférable de se renseigner avant de prendre l'initiative de la retirer. Pour ce faire, il est indispensable de vous couvrir entièrement de manière à ne pas laisser une partie de votre corps sans protection (yeux, visage, mains). À la fin de vos manœuvres, il est important de faire attention lorsque vous retirez votre équipement de protection pour éviter que la sève entre en contact avec vos vêtements ou votre peau. Il faut aussi laver l'équipement de protection et les outils utilisés après utilisation.

Comment la contrôler ?

- Couper la plante en section avec des sécateurs et mettre directement dans un sac à ordures.
- Creuser avec une pelle de manière à retirer toutes les racines. Les racines peuvent s'étendre largement et profondément. Il est important de tout retirer et d'en disposer dans un sac à ordures.
- Après, il est important de disposer des sacs de plastique aux ordures afin de diminuer sa prolifération et les risques de contamination. PAS DANS le COMPOSTEUR ou BAC BRUN !!!



Pour plus d'informations, communiquez avec la Municipalité ou consultez l'application mobile « sentinelle » du ministère de l'Environnement (MDDELCC).